

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE
DE BRETAGNE OCCIDENTALE**

- Vu le code de l'éducation articles L.613-1 et L. 712-2,
- Vu l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au diplôme de formation approfondie en sciences médicales et du certificat de compétence clinique
- Vu les propositions de Mme la directrice de l'UFR médecine et sciences de la santé,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le jury d'examen du diplôme de formation approfondie en sciences médicales et du certificat de compétence clinique , pour l'année universitaire 2021/2022, est composé comme suit :

3ème année

<u>Présidente du jury</u>	Madame la Professeure Cécile AUBRON	PU-PH
<u>Membres</u>	Madame la Professeure Armelle GENTRIC	PU-PH
	Madame la Professeure Béatrice COCHENER-LAMARD	PU-PH
	Monsieur le Professeur Erwan L'HER	PU-PH

ARTICLE 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Fait à Brest, le 16 novembre 2021
Pour Le Président de l'Université,
P/d Le Vice président formation tout au long de la vie
en charge de la CFVU

Abdeslam MAMOUNE

